



Le + syndical

**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**du Groupe Gfi Informatique**  
[www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)  
[cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr) / tél 06 83 09 41 92

N° 168 - 6 septembre 2013



**78 % !**

C'est désormais, après l'OPA de juillet dernier, le **taux de détention du capital de GFI par le fonds de « Private Equity » APAX associé dans cette opération, au fonds spéculatif « BOUSSARD & GAVAUDAN ».**

Soit un gain de 20 points par rapport à la situation avant OPA et un montage financier qui laisse une majorité de détention à APAX.

Le discours enthousiaste, de ces acteurs, lors de leur audition par le CCE du 10 juillet, a laissé les représentants du personnel sur leur faim, les **possibles scénarios à venir**

(restructuration du capital de Gfi, cession, partenariat avec un autre opérateur..) et le **plan d'affaires promis par Gfi**, ayant été sciemment passés sous silence ...

Pour la CFE-CGC, c'est mauvais signe, d'autant que ces financiers n'ont pas été avares de compliments quant à la politique sociale actuellement menée par la Direction de Gfi à laquelle ils ont renouvelé leur confiance appuyée !

Pour nous tous qui connaissons la réalité de terrain...c'est très inquiétant !  
Décidément, avec ou sans OPA, les Salariés ne sont jamais à la fête !

## Bonne rentrée à tous !

Les enfants ont repris le chemin de l'école. Les Salariés, quant à eux, ont repris celui de GFI !

**Revigorés par une trêve estivale salubre, ils sont pleins de bonne volonté pour s'investir sur les projets que la Direction leur a confiés.**

Mais, pour que la mayonnaise prenne, **il faudra que la Direction installe un contexte favorable**, c'est-à-dire mette en place une politique sociale, qui ne fasse pas seulement l'unanimité des Fonds financiers qui détiennent GFI à 78%, mais surtout celles des 7500 Salariés de GFI en France !

**Aux examens de fin d'année scolaire, GFI n'avait pas eu la moyenne !  
Qu'on se souvienne :**

une Prime de Partage des Profits « minable », un Participation du même acabit, des augmentations de salaires homéopathiques réservées à une minorité de Salariés, des rémunérations variables qui font « pschitt », un projet d'Intéressement qui loupe la date butoir de négociation du 30 juin 2013 et le renvoi aux calendres grecques, un accord sur les conditions de travail de nuit qui, en l'état, emmènera les Salariés dans un voyage...jusqu'au bout de la nuit, des mesures de prévention des Risques Psycho-Sociaux qui ont disparu dans les couloirs du temps, une gestion chaotique des régimes de Prévoyance et de Frais de Santé, 5,2M€ de coûts de restructuration au 30 juin 2013 (plus du double du montant observé au 30 juin 2012) ...

**Pour n'effrayer personne, nous stopperons là, l'énumération !**

A la lecture du dossier de GFI, son passage dans la classe supérieure était évidemment compromis. Cependant, sous réserve de l'accomplissement d'un programme intensif de devoirs de vacances, visant une sérieuse remise à niveau, l'élève GFI avait été rattrapé in extrémis ...

**Dès ce mois de septembre, les Salariés jugeront par eux-mêmes des progrès réalisés et en tireront toutes les conclusions nécessaires.**

La **CFE-CGC** quant à elle, n'a pas décelé le moindre frémissement laissant espérer quelque inflexion novatrice dans les dossiers ouverts. En dépit des copies rendues en temps et heure par nos représentants, **la Direction a conservé un silence total depuis 2 mois...mauvais signe !**

Dans un contexte économique difficile sur fond « d'ajustements » dans le dossier crucial des Retraites (un ensemble d'ajustements ne font pas une réforme : cf notre communiqué de presse en page 3) et d'une tension sociale palpable à tous les niveaux, la Direction de GFI serait bienvenue de ne pas jeter de l'huile sur le feu !

**La prise en considération de certaines propositions innovantes formulées par la CFE-CGC pourrait rendre la copie de rentrée plus acceptable : la Direction de GFI osera-t-elle relever ce défi ?**



## **Mutuelle : quelle bonne nouvelle !**

## **Relance n°5**

Se reporter à nos lettres n°162 du 27 février 2013, n°163 du 28 mars 2013, n°164 du 27 avril 2013, n°165 du 27 mai 2013 et n°166 du 27 juin 2013)

Dans sa note (non datée) jointe au bulletin de paie de janvier 2013, le Directeur des affaires sociales et de la gestion opérationnelle des ressources humaines, annonce aux Salariés : « ... **pour un salaire mensuel inférieur ou égal à 3000 euros bruts, le montant de l'augmentation [de la cotisation mutuelle] est de 3 centimes par mois....** ».

Eu égard à la haute fonction du Directeur signataire, et à la diffusion à 6700 exemplaires de ladite note, ce ne peut être que du bon pain !

**Nous vous encourageons donc (comme nous le faisons sans discontinuer depuis février 2013) à vérifier le montant qui vous est prélevé chaque mois depuis janvier 2013 (bulletin de paie : rubrique « mutuelle TA ») et à réclamer à la Direction le trop perçu éventuel par rapport aux 3 centimes mensuels d'augmentation annoncés.**

**Rebondissement** : interpellée par nos soins lors de la réunion de la Commission de suivi Prévoyance Santé du 2 juillet 2013 (où siègent les représentants des Syndicats signataires de l'accord d'entreprise, parmi lesquels la CFE-CGC), **la Direction a refusé tout net de rédiger pour les Salariés, la moindre note corrective pour les informer ENFIN, de manière individuelle, claire et objective, et en fonction de leur situation de famille (couple, isolé) des changements survenus en janvier.**

Un tel refus démontre sa désinvolture dans la gestion du dossier de la Santé et de la Prévoyance !

Cependant, la Direction semble oublier un peu rapidement qu'elle a un devoir d'information des Salariés, strictement encadré par les textes, et qu'elle est totalement responsable de la gestion des situations individuelles, du fait que c'est elle qui effectue le précompte des cotisations en fonction de la situation de famille de chacun .

Jamais, nous n'avions été confrontés à une telle attitude de la Direction, sur un dossier d'une telle importance !

**La CFE-CGC n'a pas dit son dernier mot !**

*à suivre*

## **Négociation sur le travail atypique ( travail de nuit, du WE et des jours fériés, en postes continus, astreintes) : pas d'éclaircie en vue !**

Démarrée en février 2013, la négociation patine aujourd'hui. De surcroît, **la Direction a décidé de sortir le sujet de l'astreinte du présent texte**, en le remettant à plus tard au prétexte, qu'il lui est nécessaire d'établir un état des lieux des pratiques et des besoins (alors que, contre l'avis de la CFE-CGC, elle s'y était vigoureusement opposée au démarrage sur tous les sujets concernés !).

La CFE-CGC est fermement opposé à la séparation des sujets et veut aboutir à un accord complet, astreintes comprises !

A ce jour il reste beaucoup de chemin à parcourir notamment au niveau - crucial - de la **majoration salariale des heures de nuit : nos représentants défendent de façon constante, une majoration de +50% pour toutes les heures de nuit !**

**A l'heure où une autre ESN de la branche (NEURONES IT) vient de le faire, et que d'autres auparavant l'ont fait aussi, cela serait donc impossible à Gfi ? De qui se moque-t-on ?**

La Direction s'y oppose totalement sans donner d'arguments étayés. Elle préfère prévoir à la place des repos compensateurs (15% du temps de travail effectué de nuit), dont nous savons qu'il sera très difficile de les inscrire dans les plannings et surtout de les y maintenir !

Résultat pour les Salarié travaillant de nuit : **une majoration salariale a minima et pas (ou probablement très peu) de repos compensateur.** Ils seront perdants sur toute la ligne, car chacun sait que, sur le terrain, les bonnes intentions sont toujours très difficiles à tenir face à la pression du client!

**La CFE-CGC ne veut pas brader les conditions de travail des Salariés qui exercent leurs tâches professionnelles dans des conditions particulièrement difficile et mettent de ce fait leur Santé dans la balance ! Si, sur ce point la Direction devait camper sur sa position, il ne fait pas de doute que la CFE-CGC le dénoncerait fermement.**

## **La CFE-CGC est à votre disposition !**

**Vous vous sentez perdu dans l'organisation complexe du Groupe Gfi ? Atteint du syndrome « lost in the matrice » ? Vous avancez en âge ? Vous êtes en inter-contrat ? Votre manager refuse de vous former ? Vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos activités professionnelles ? Vous vous posez des questions ? Vous êtes peut-être en danger, mais vous ne le savez pas ...**

**Un réflexe : rencontrez vos délégués syndicaux et représentant de la section syndicale CFE-CGC ! Avec leur soutien et leurs conseils, vous mettrez en place des solutions pour défendre vos droits et vos intérêts !**

**Alina TORTOCHAUT : Délégué Syndical Central UES GFI : 06 83 09 41 92 / 01 41 27 09 55 / Olivier YERLE (Gfi Progiels) : 06 70 76 38 06 / Pierre ROI (Gfi IP) : 06 81 26 07 63 / Bruno DAVID (Gfi IP) : 06 60 99 28 16 / Benoît WENK (Gfi Informatique EST) : 06 61 13 11 93 / Alain GUILLOU (Gfi Informatique Sud-Ouest) : 06 84 95 36 59 / François LECLUSE (Gfi Informatique Rhône-Alpes) : 07 80 02 68 59 / Michaela ALEXANDRESCU (ADELIOR France) : 06 89 64 39 93 / Claude CAYE (Gfi-BUS) : 06 84 96 54 64**



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

PP 65 4/09/2013

## CFE-CGC

59 rue du Rocher  
75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12

[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

**Serge Lavagna**  
**Secrétaire national**  
**Protection sociale**

## Directeur de la communication

Pierre Jan

☎ : 01 55 30 12 92

06 32 05 69 02

Mél : [pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)

## Réforme des retraites

### Un ajustement inéquitable et non une réforme !

La **CFE-CGC** ne participera pas à la journée de mobilisation du 10 septembre prochain contre la réforme des retraites. Mobiliser les salariés sur un « ajustement » du système de retraite n'est pas efficace. En revanche, elle portera dans le débat parlementaire des amendements pour améliorer le projet gouvernemental.

La **CFE-CGC** demande :

- La possibilité pour les étudiants de racheter 2 années d'études en bénéficiant d'une aide forfaitaire de 1 000 euros par trimestre acheté.
- Un financement de la retraite par le biais d'une cotisation sociale sur la consommation qui redonnerait de la compétitivité aux entreprises, du pouvoir d'achat aux salariés et des moyens supplémentaires à la branche vieillesse.
- Une meilleure prise en compte de la pénibilité dans les critères de départ à la retraite : les mesures annoncées ne prennent pas en compte l'ensemble des difficultés rencontrées par les salariés.
- La mise en place effective de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Une véritable politique de maintien des seniors dans l'emploi.
- Un vrai plan de relance de l'emploi qui doit devenir une priorité nationale.

À vouloir constamment repousser les solutions qui assureraient la pérennité des retraites, le gouvernement prend le risque d'une exaspération des Français dont il ne mesure pas les effets...



Contact : **Serge Lavagna**

Tél : 06 80 15 83 98 - E-mail : [serge.lavagna@cfecgc.fr](mailto:serge.lavagna@cfecgc.fr)